

République Française
Comité de Bassin de la Réunion

SEANCE DU 10 JUIN 1996

~~~~~  
**DELIBERATION N° 96 / 5**  
~~~~~

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Ouest
Périmètre

Le Comité de Bassin de la Réunion, délibérant valablement,

- vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, et notamment son article 5,
- vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de la loi précitée et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- vu le dossier préliminaire du SAGE ouest établi par la DAF et la DIREN proposant le périmètre du SAGE ouest,
- vu les avis recueillis lors de la consultation réglementaire,

Article 1 :

- émet un avis favorable au projet de périmètre du SAGE ouest tel que décrit dans le dossier préliminaire.

Le Président,

